



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par le soussigné que le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2019, adoptait le règlement suivant :

«RÈGLEMENT 1270 décrétant un emprunt 600 000\$ pour l'acquisition du lot 5 331 136 (1450, sur Saint-Jean), y incluant tous les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 600 000\$»

Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 1270, le 2 avril 2019.

Le règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au Service du greffe de l'hôtel de ville situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse: ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet «Publications».

FAIT À SAINTE-ADÈLE, ce 3 avril 2019.

Le greffier,

(s) Yan Senneville

M. Yan Senneville, OMA